

Où va le baccalauréat ? On expérimente...



Le Vaucluse a été désigné comme département expérimental pour le baccalauréat 2008.

Félicitations. Nous enseignons dans un département « pilote ».

De quoi s'agit-il ? Faire en sorte que les épreuves du baccalauréat ne perturbent pas la fin d'année scolaire des élèves ne passant pas l'examen, pour que les cours puissent se dérouler jusqu'à la date officielle de départ en vacances (classes de Seconde pour les lycées).

Posons nous la question de ce « pilotage » et de sa finalité.

Derrière une intention louable, se cachent, comme d'habitude dans l'Education Nationale, des effets pervers... ou des intentions inavouées. Nous ne pouvons noter que les incohérences. Le vaisseau éducatif est dans la tourmente. Pourquoi ?

Il faut, selon les directives du Rectorat :

- tenir les épreuves de cet examen symbolique qui est « le sésame d'entrée dans le Supérieur », mais aussi,
- garder les élèves de Seconde le plus tard possible en juin.

I) C'est la quadrature du cercle ou, pire, le monde selon Kafka, par les questions posées.

Mon proviseur va devoir embaucher 80 surveillants qui seront pris parmi les chômeurs, les étudiants, les collègues retraités.

Où va-t-on dans ces conditions ?

Les collègues retraités reviendront-ils avec amour surveiller nos chères têtes blondes, et pour quelle rémunération ?

Quelle sera la valeur d'une surveillance effectuée par un étudiant qui pourra avoir ses copains plus jeunes sous sa coupe ?

Pour les chômeurs, quelle sera la nature du contrat qui leur sera octroyé par rapport aux indemnités des ASSEDIC ?

Il en ira de même pour les retraités et les étudiants recrutés.

Ainsi quand le Ministère trouve que le baccalauréat coûte trop cher, pour « économiser » il embauche des « surveillants » qu'il faudra bien payer !

II) Les dates des conseils de classe de Seconde pourraient donc, sur ces bases, se tenir plus tard, et éviter ainsi l'évaporation que nous connaissons tous.

Le conditionnel est ici de rigueur car l'administration sera-t-elle prête alors à compliquer son propre travail ?

En effet le report de date des conseils va entraîner la tenue plus tardive des commissions d'affectation, puis des commissions d'appel, ainsi que des ventilations d'élèves dans les établissements... Faudra-t-il mordre un peu plus sur juillet pour « tenir » ce nouveau calendrier ? Et le tout à l'avenant, y compris pour les gestionnaires des établissements, par exemple pour la composition des classes et des emplois du temps ?

On peut aussi se poser la question de la sérénité de l'examen et des surveillances quand les élèves de Seconde seront encore dans les murs, en particulier lors des interours ?

Et nos élèves de Seconde viendront-ils encore après la tenue des conseils ? Et si beaucoup de collègues seront libres alors, faudra-t-il débaucher les surveillants embauchés ?

Autant de questions qui nous interpellent sur « l'expérience » programmée et la finalité de ce changement.

Nous pensons qu'il y a, derrière cette opération, une volonté masquée de modifier la structure de l'examen le plus populaire dans l'opinion publique

- ▶ soit l'expérience du Vaucluse sera une réussite et la décision d'extension nationale est déjà prise,
- ▶ soit elle sera un échec et le baccalauréat passe en contrôle continu, et la décision est déjà prise.

Alain Fretay

- Commissaire paritaire «Certifiés»

DERNIERE

Une délégation du SIAES composée de J. MILLE, F. CANONGE, F. BOGEY et JB VERNEUIL sera reçue par monsieur le Recteur de l'Académie le 17 décembre 2007. Le compte-rendu de cette entrevue figurera au sommaire de la Lettre@ 01-08 dès la rentrée.

MINUTE

Soutenez le SIAES : réglez votre cotisation !

sommaire

p. 1 Où va le baccalauréat ? / Dernière minute

p. 2 Le syndrome du Père Noël / Calendrier Rectoral

p. 3 Les ministres, les présidents, les TZR...

p. 4 Votre carrière : avancement et notation pédagogique

p. 5 Formation S1 : Une journée Particulière

p. 6 EPS : Sauvegardons nos temps de service !



Le syndrome du Père Noël

S'il suffisait d'y croire très fort, ou de crier bien haut...

- C'est mardi que tu donnes un devoir sur table aux 5èmes ?
- Oui. Heu... NON ! Mardi y'a grève...
- Ah ? Mardi tu fais grève ? C'est quoi les revendications ?
- Je sais pas, mais y'a grève.

La tentation est grande de suivre la horde des galopins qui jouent à Carnaval en dansant sous la pluie. Qui n'attendent plus le printemps pour battre du tambour et escalader les fontaines.

Vous l'aurez remarqué, depuis plus de vingt ans, les fonctionnaires des transports et de l'éducation nationale sont les seuls qui persistent à abuser du droit de grève pour tout et pour n'importe quoi. Eux et notre courageuse jeunesse, qui révolutionne frileusement le macadam, non pour abattre le Vieux Monde mais pour le conserver. La grèvitude attitude ! Douce France...

À la Grand-messe du 20h se superposent des images moins colorées de manifestations en Birmanie ou au Pakistan. Là-bas se font tuer ceux qui n'ont plus rien à perdre... Ici farandolent ceux qui risquent le moins. Là-bas, se profile le spectre de la troisième guerre mondiale pour la possession des dernières ressources : pétrole et eau potable. Ici on s'arc-boute dans la défense des privilèges. Comme des enfants qui refusent de grandir, nos braves fonctionnaires persistent contre vents et réalités à vouloir rouler en grosses berlines américaines dans un monde où il n'y aura bientôt plus une seule goutte d'essence.

Et nos chats échaudés adorent l'eau glacée : ça les démange de recommencer 2003.

Pour les jeunes qui auraient raté ce brillant épisode, un petit résumé : on défile, on couine, on bat du djembé. On vocifère en vain pour exiger la lune ; 230 millions d'euros, somme cumulée de nos retenues de salaire. Pour au final, ne rien obtenir car il n'y avait rien à gagner. Pour voir enfin se réaliser des réformes dont nous ne voulions pas, mais auxquelles il n'était plus raisonnable d'échapper. Soupe à la grimace et lendemains au citron.

Et comme en 2003, le combat pour TOUT garder est perdu d'avance ; d'ailleurs ce serait pire si par malheur nous le gagnions.

Je ne dis pas que dans le fatras irréaliste des revendications – régularisation des sans-papiers, maintien des régimes spéciaux, essence gratuite pour les bonzes... - ne se nichent quelques idées qui méritent d'être défendues. Car s'il faut savoir renoncer à ce qui ne peut plus être sauvé, il convient de sauver ce qui peut l'être raisonnablement. Il n'est surtout pas question de baisser les bras et de tout accepter. Dans les pays civilisés qui nous entourent, cela s'appelle négocier ; cela se passe entre adultes et autour d'une table.

Et si je veux me battre pour gagner plus d'argent, il est hors de question que j'y laisse ma paye ; je suis radin et ne ferai pas grève.

Et si je veux, comme vous, revaloriser mon métier, ce n'est pas en dévalorisant mon image au long des avenues. Grimé, gesticulant, cherchant à faire croire à ceux d'en face que « tous ensemble, ouais ! » on va en avoir une plus grande¹ que la leur et les forcer à reculer.

Au fond, je suis un peu coincé : il me déplairait de croiser mes élèves au détour d'un trottoir, perruque rousse en travers du visage et barbe de boucanier sous nez rouge de clown.

¹ une plus grande gueule.

IMPORTANT

Le **SIAES** a besoin de Correspondant(s) S1 dans chaque établissement. La responsabilité n'est pas très contraignante, mais elle nous permet de faire connaître plus largement notre syndicat. Merci de vous porter volontaire :

<http://zdc-fr.com/siaes/sl.htm>

Pour tout renseignement :

richard.tronc@siaes.com

Richard TRONC
richard.tronc@siaes.com

Vendredi 14.12.2007	CAPA avancement d'échelon EPS	Jeudi 24.01.2008	Groupes de travail : barèmes mouvement inter-académique EPS CPE
Mercredi 19.12.2007	CAPA avancement d'échelon Certifiés, AE	Mardi 29.01.2008	Groupe de travail : élaboration barème intra-académique (réunion n°2)
	Mercredi 30.01.2008	Groupe de travail réadaptation : enseignants de type lycée, PEGC, EPS personnels d'éducation	

Les Ministres et les Présidents se suivent, les TZR rament toujours...



« J'ai demandé que tout soit fait pour qu'enseignants et lycéens aient de meilleures conditions de vie et de travail » Claude ALLÈGRE Octobre 1998

« Je m'engage à améliorer la situation matérielle et morale des fonctionnaires, de leur rémunération et de leurs conditions de travail » Nicolas SARKOZY Septembre 2007 CHICHE !

Pour les avoir sollicités, nous avons reçu de nombreux témoignages de TZR. Autant d'histoires vécues que nous pourrions publier... si cela ne représentait des dizaines de pages, plus ou moins redondantes, tant le « traitement » des TZR par l'administration crée des situations difficiles que les professeurs en poste fixe dans un établissement imaginent mal et ne voudraient certainement pas vivre.

Officiellement, le TZR est un professeur « comme les autres », à la différence près – mais combien capitale – qu'il a pour fonction d'assurer le remplacement des professeurs momentanément absents ou d'exercer sur un service vacant à l'année. Et c'est là qu'apparaît l'évidence que le TZR N'EST PAS UN PROFESSEUR COMME LES AUTRES, à la fois pour l'administration, mais aussi pour beaucoup de ses collègues qui ne voient en lui qu'un professeur « de passage », parfois « météorique » (15 jours ici, 15 jours là...), quand il n'est pas considéré par certains comme un « sous prof », un « prof de seconde zone », regardé avec plus ou moins de commisération.

Et de fait les TZR forment un groupe à part dans la « communauté éducative ». Ainsi « zonards », « itinérants toujours à cran », « intérimaires », « intermittents du spectacle scolaire », « bouche-trous », « bons à tout faire », « soutiers de l'Éducation nationale », « précaires -privilegiés - parmi les précaires », les TZR assurent-ils la « variable d'ajustement » chère aux économistes et aux gestionnaires pour les besoins d'une administration, certes soucieuse de « la continuité du service public dans l'intérêt des élèves », mais plus encore, car Big Brother des Finances veille, de faire des économies sur le dos des personnels avec, accessoirement, à coût nul, un zeste d'intérêt pédagogique pour se donner bonne conscience.

Mais, comme il est de règle dans l'Éducation nationale où l'égalité est loin d'être la règle, il en est des TZR comme des autres professeurs, égaux en droit, mais loin de l'être, et tous différents, dans l'exercice de leur fonction. Selon leur discipline, selon l'établissement dans lequel ils exercent, selon les classes ou les sections qu'ils ont en charge... nos TZR n'échappent pas à la règle, avec de surcroît leurs spécificités : TZR avec indemnités et TZR sans indemnités, pour autant tout aussi voyageurs ! Certains bien lotis et d'autres galérant toute l'année. Mais le « bien loti » d'aujourd'hui n'est pas sûr de l'être demain, et le « galérien » espère secrètement un miracle demain... qui ne vient que rarement.

Et c'est là la réalité qui nous revient en pleine figure en matière syndicale : les TZR sont de plus en plus « mal traités » et « maltraités », et nous le font savoir. Représentant moins de 10 % des professeurs, ils justifient plus de 50 % des interventions que nous avons à faire auprès des services académiques pour des problèmes récurrents d'affectation, d'indemnités, d'emploi du temps, de relations avec les chefs d'établissement...

Si la situation n'est pas nouvelle, elle n'a cessé de se dégrader comme peut en témoigner un rapide rappel historique.

Souvenirs...

À l'origine étaient les TA (Titulaires académiques), professeurs n'ayant pu obtenir un poste fixe en établissement et affectés, au gré des besoins, sur des services vacants à l'année. Puis, de plus en plus nombreux, sur des services de remplacement en cours d'année, **dans toute l'académie**.

Très vite des dérives administratives se sont fait jour, avec des affectations de plus en plus lointaines, accompagnées de modifications de rattachement pour éviter le paiement d'indemnités.

D'où l'excellente mesure, réclamée par les syndicats, créant les Titulaires remplaçants sur zone de remplacement (TZR). Ce sont les textes de 1999 (décret et note de service) qui sont ici évoqués, que tous les TZR connaissent... ou devraient connaître.

Mais comme souvent, dans l'Éducation nationale, les textes sont-ils comme l'enfer, pavés de bonnes intentions, et peuvent se retourner contre leurs « bénéficiaires » ! La descente aux enfers se suit sans peine pour des TA, devenus TRV (titulaires remplaçants VOLONTAIRES), puis des TZR « CONTRAINTS », en nombre croissant, alimenté en particulier par les entrants dans l'académie. La majorité des TZR est ainsi aujourd'hui constituée de « **malgré nous** », véritables serfs modernes, taillables et corvéables à merci.

Au départ :

- des zones de remplacement de taille modeste (les « anciens » s'en souviennent), n'impliquant pas des déplacements lointains, même en zone limitrophe
- le paiement des ISSR, sept jours sur sept
- pas de service demandé par les chefs d'établissement entre deux remplacements (le texte ministériel disant « le chef d'établissement PEUT, entre deux remplacements, demander... »)

Premier tour de vis :

- l'administration s'aperçoit qu'il y a des TZR inemployés ou en sous-service. Le texte rectoral dit alors « le chef d'établissement DOIT, etc... ». Glissement sémantique du « possible » à « l'obligatoire »
- elle constate aussi que les zones sont trop petites et font la part belle aux TZR. On agrandit donc les zones (état actuel) rendant possible, par le jeu des zones limitrophes, des remplacements à longue distance, du type Avignon – Riez, Salon – Valréas, Briançon – Laragne..
- pour les services à l'année, les arrêtés sont trafiqués (antidatés) pour éviter le paiement des ISSR (rappel : un service à l'année n'ouvre pas droit aux ISSR)
- affectation d'agrégés et certifiés en LP, possibles « grâce » à a loi Jospin
- enfin on réduit le versement de ces ISSR aux jours effectifs, avec paiement des jours (mercredi, dimanche) encadrés par les jours travaillés

Nouveau tour de vis :

- paiement des ISSR aux seuls jours inscrits à l'emploi du temps, sans tenir compte des réunions obligatoires (conseils de classe par ex.) hors de ces jours
- multiplication des services « hachés menu », sur 2 ou 3 établissements parfois fort éloignés, et des compléments de service en disciplines « connexes »
- affectations à l'année hors zone, sans volontariat et sans indemnités.

L'objectif est connu et avoué : il s'agit de « rentabiliser » les TZR en les employant à 100 % de leurs capacités pour éviter de recourir à des contractuels ou des vacataires, alors que des TZR « se tourment les pouces ». Pour ce prix, tous les moyens sont bons, même si l'on ne respecte pas les textes à la lettre ! Très clairement, la gestion financière prime sur tout, fût-ce sur le « pédagogique » et a fortiori sur la situation personnelle des TZR, que l'on devrait pourtant prendre en compte, mais pesant peu face au sacro-saint « intérêt du service ».

Derrière tour de vis, pour couronner le tout, les TZR ont vu être supprimées les bonifications qui leur étaient attribuées pour pouvoir obtenir plus rapidement une académie ou un poste fixe en établissement lors des mouvements inter et intra –académiques. L'horizon bouché, la perspective de TZR « à vie » est désormais celle de nombre d'entre eux.

Quelle résistance face à cela ? Bien modeste. Trop isolée, malgré des « collectifs » à l'efficacité limitée. Au cas par cas. Avec succès parfois, y compris par la voie judiciaire à laquelle quelques uns ont eu recours avec l'aide du SIAES (la « victoire » après 3 ans d'attente !), mais aussi souvent au prix de « négociations » frisant au chantage, de façon anormale, sinon malsaine, quand il ne s'agit que de respecter les textes et non de les interpréter ! Mais pour beaucoup des situations mal vécues, le stress, la déprime, le congé maladie, la révolte...

La coupe semble pleine et la rupture proche pour beaucoup qui ont perdu toute confiance en l'Institution. Les doléances se multiplient et sont fondées. Nous en alerterons le Recteur lors d'une audience prochaine, en espérant que les propos ministériels et présidentiels se traduiront en actes pour les TZR et non pour eux par de nouvelles désillusions.

Jacques Mille Fabienne Canonge



Votre carrière L'avancement et la notation pédagogique

Il existe deux « classes » : la « **classe normale** » et la « **hors classe** ». Chaque classe comprend un certain nombre d'échelons :

- 11 échelons pour la « classe normale »,
- 7 échelons pour la « hors classe » des Certifiés, professeurs d'EPS, PLP et CPE,
- 6 échelons pour la « hors classe » des Agrégés + 3 chevrons avec passage automatique en un an du 1^{er} au 2^{ème} puis au 3^{ème} chevron (le 6^{ème} échelon correspond au 1^{er} chevron).

Le **changement d'échelon** (qui s'accompagne d'une augmentation du nombre de points d'indice et donc de traitement perçu) est fonction de la note globale obtenue (note administrative + note pédagogique). Il existe trois rythmes d'avancement : le « **l'ancienneté** », le « **choix** » et le « **grand choix** » en fonction de la notation. 30 % des collègues sont promus au « grand choix » (les mieux notés), les 5/7^{ème} suivants sont promus au « choix », et le reste à « l'ancienneté ». L'avancement est automatique et à rythme unique du 1^{er} au 4^{ème} échelon. Le passage aux échelons suivants et le rythme d'avancement est fonction de votre notation.

*La notation et l'avancement peuvent parfois paraître secondaire. Cependant, en étudiant les différents rythmes d'avancement, vous verrez qu'un avancement au « grand choix » permet d'arriver au dernier échelon de la classe normale (et donc d'accéder ensuite à la hors classe) 10 ans plus tôt qu'un collègue avançant à « l'ancienneté » ce qui correspond à une différence de traitement qui est loin d'être négligeable. Aussi, il est préférable de **se faire inspecter le plus régulièrement possible** (tous les 3 - 4 ans), c'est pourquoi nous vous conseillons de ne pas hésiter à demander par écrit une inspection et de ne pas négliger votre note administrative. Un « bon départ » conditionne bien souvent le reste de la carrière et inversement.*

Tableau d'avancement d'échelon Classe normale des professeurs Agrégés, Certifiés, des professeurs d'EPS, des CPE et des PLP				Tableau d'avancement d'échelon Hors classe des professeurs Certifiés, des professeurs d'EPS, des CPE et des PLP		Grille de notation pédagogique avant la première inspection.	
Echelons	Durée d'échelon			Echelons	Durée d'échelon	Classement au CAPES	Note pédagogique
	Grand choix	Choix	Ancienneté				
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	-	-	3 mois	1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} → 4 ^{ème} → 5 ^{ème}	2 ans et 6 mois par échelon	1 ^{er} quintile	42
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	-	-	9 mois	5 ^{ème} → 6 ^{ème} → 7 ^{ème}	3 ans par échelon	2 ^{ème} quintile	40
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	-	-	1 an			3 ^{ème} quintile	39
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans	2 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois	Tableau d'avancement d'échelon Hors classe des Agrégés		4 ^{ème} quintile	38
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	Echelons	Durée d'échelon	5 ^{ème} quintile	36
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois			1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} → 4 ^{ème} → 5 ^{ème}	2 ans et 6 mois par échelon
Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	5 ^{ème} → 6 ^{ème}	4 ans	Equivalence CAPES / CAPET	36
Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans et 6 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	1 ^{er} → 2 ^{ème} → 3 ^{ème} chevron	1 an par chevron	Exemple : Un collègue est classé 156 ^{ème} sur 370 au CAPES de SVT 2006. 1 ^{er} quintile (370/5) = les 74 premiers au classement 2 ^{ème} quintile = du 75 ^{ème} au 148 ^{ème} 3 ^{ème} quintile = du 149 ^{ème} au 222 ^{ème} etc ... Ce collègue appartient au 3 ^{ème} quintile. Sa note pédagogique est donc 39/60 en attendant sa première note d'inspection.	
Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans				
Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois				
Du 1 ^{er} au 11 ^{ème}	20 ans	26 ans	30 ans				
				Pas de grille de notation pédagogique pour les Agrégés			
Certifiés Notation pédagogique (grille nationale simplifiée)							
Echelons	Zone C 20 %	Zone B 50 %	Zone A 30 %	Médiane			
Classe normale							
1 ^{er} au 4 ^{ème}	32 à 36	37 à 41	42 à 47	39,5			
5 ^{ème}	33 à 37	38 à 42	43 à 48	40,5			
6 ^{ème}	34 à 38	39 à 43	44 à 49	41,5			
7 ^{ème}	35 à 39	40 à 44	45 à 50	42,5			
8 ^{ème}	36 à 40	41 à 45	46 à 51	43,5			
9 ^{ème}	38 à 42	43 à 47	48 à 53	45,5			
10 ^{ème}	40 à 44	45 à 49	50 à 55	47,5			
11 ^{ème}	42 à 46	47 à 51	52 à 57	49,5			
Hors classe							
1 ^{er}		44 à 46	47 à 50	47			
2 ^{ème}		44 à 47	48 à 51	47,5			
3 ^{ème}	44	45 à 49	50 à 53	48,5			
4 ^{ème}	44 à 46	47 à 51	52 à 55	49,5			
5 ^{ème}	44 à 48	49 à 53	54 à 57	50,5			
6 ^{ème}	45 à 49	50 à 54	55 à 58	51,5			
7 ^{ème}	46 à 50	51 à 55	56 à 59	52,5			

La note pédagogique (de 0 à 60) est fixée, pour les Certifiés par un Inspecteur chargé de l'évaluation pédagogique de votre discipline et, pour les Agrégés par le collège des Inspecteurs Généraux sur proposition de l'IPR de votre discipline.

Cette note est fixée, pour les Certifiés, en fonction d'une grille de notation indiquant en particulier, pour chaque échelon, une note minimale et une note maximale. Il n'existe pas de grille d'encadrement de la note pédagogique pour les Agrégés.

La note pédagogique attribuée aux Certifiés, professeurs d'EPS et PLP stagiaires et aux titulaires, en attendant leur première note d'inspection, est fonction du rang de classement au concours. Pour les Agrégés, cette note dépend de l'Inspection Générale de chaque discipline, au niveau ministériel. L'inspection durant l'année de stage des Agrégés stagiaires s'accompagne d'une note.

Le Recteur "conseille" aux IPR d'inspecter chaque professeur tous les 3 - 4 ans et d'inspecter en priorité les professeurs débutants et ceux proches d'un changement d'échelon (promouvables). Attention aux délais de prise d'effet de la note d'inspection (parfois plus d'un an). La fréquence des inspections est très variable d'une discipline à l'autre et entre académies et la notation différente, ce qui pose des problèmes d'harmonisation. Il n'existe pas de possibilité d'appel ou de contestation de la note pédagogique (à la différence de la note administrative), mais le professeur peut rédiger des remarques écrites, s'il n'est pas d'accord avec le rapport de l'IPR (cela figurera dans le dossier). La note issue de l'inspection n'est pas modifiable (« note d'inspection »), mais la « note pédagogique annuelle » peut être différente suite à une harmonisation ou une augmentation en cas d'absence d'inspection depuis un certain nombre d'années.

Dans la lettre@ du mois de Janvier, nous traiterons de la **notation administrative** et de la **procédure à suivre en cas de contestation** ainsi que de **l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA)**.

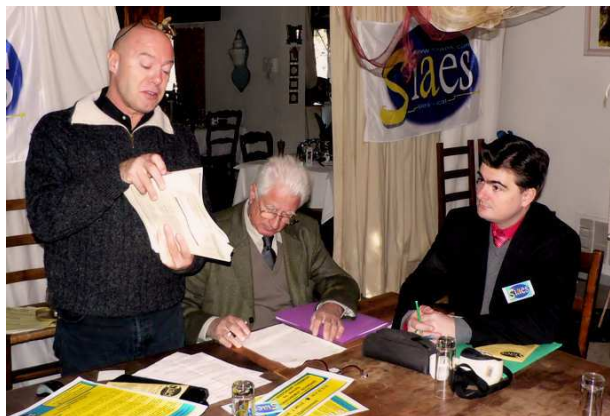
Jean-Baptiste VERNEUIL
jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr



UNE JOURNEE PARTICULIERE



André BERNARD



Début des travaux avec R. TRONC, J. MILLE et JB. VERNEUIL.



C. CORNEILLE professeur d'EPS et F. CANONGE responsable TZR.



Une partie des Correspondants d'Établissement présents à cette formation



J. MILLE avec F. BOGEY et A. FRETAY, deux commissaires paritaires.

Les Correspondants d'Établissement du SIAES ont été invités le 19 novembre 2007 à une journée de Formation Syndicale S1 à l'auberge des Ceps à CALAS.

Après une brève allocution de bienvenue de Jacques MILLE, secrétaire général, les travaux ont été ouverts par Richard TRONC, secrétaire adjoint, en charge du recrutement et de la coordination des Correspondants d'Établissement pour le SIAES.

Quelques idées fortes ont été rappelées par ce dernier :

« **Indépendance** : toutes les sensibilités sont représentées au SIAES mais ce qui nous préoccupe avant tout c'est notre métier, son devenir et nos conditions d'exercice. Il est demandé aux S1 de donner la priorité à ce qui se passe dans leur établissement, puis dans leur académie, enfin au niveau national. Dans cet ordre. Les réunions syndicales doivent se concentrer en priorité sur les problèmes locaux. **Ce doit être notre «marque de fabrique».**

Proximité : ne jamais laisser un adhérent sans réponse.

Discipline : si nous nous battons pour enseigner dans la sérénité, c'est pour notre confort certes, mais surtout **pour rendre à l'école de la République son rôle d'ascenseur social** : les élèves les plus démunis n'ont aucune chance de réussir dans une classe où règne le chahut, et pour eux, la seule chance de réussite passe par l'École. **Exigeons que cette chance leur soit rendue.** »

La fonction de Correspondant d'Établissement a ensuite été décryptée point par point : rapports avec les collègues, la hiérarchie, les cadres du SIAES ; que mettre sur le panneau syndical, casier, tracts, participations aux différents groupes de travail (CA, commissions, Conseils d'Enseignement...). Toutes ces informations ont été ensuite reprises et complétées au long de la journée par les différents membres du Bureau animant cette journée de travail, notamment Jean-Baptiste VERNEUIL.

Intervention de Fabienne CANONGE qui attire l'attention des S1 sur l'accueil des TZR (reprographie, parking, us et coutumes de l'établissement par exemple). Il ne s'agit pas de les prendre par la main mais de se présenter et leur dire que **le responsable S1 est à leur disposition**. Il a été demandé aux adhérents TZR de signaler, à Fabienne CANONGE, tout changement d'affectation en cours d'année. **Cette dernière avertira les S1 concernés de la venue d'un(e) collègue adhérent(e) du SIAES dans leur établissement.**

Un état des lieux des adhérents présents dans chaque établissement a d'ailleurs été distribué aux S1 par Fabienne C. qui gère le listing adhérents. Concernant les envois de journaux nous demandons aux S1 de nous transmettre (Fabienne CANONGE) les adresses postales et courriels de collègues sympathisants qui souhaiteraient mieux connaître le SIAES. **L'objectif étant de sensibiliser un maximum de collègues avant les élections professionnelles de fin 2008.**

Frédéric BOGEY et Alain FRETAY ont précisé le rôle des commissaires paritaires académiques qui sont **les représentants élus des personnels enseignants de l'Académie** : « Nous siégeons dans les différents groupes de travail, les commissions administratives paritaires académiques, et la formation paritaire mixte académique du mouvement (mutations). Il s'agit de **contrôler le travail effectué par l'administration** du Rectorat, faire des propositions, **intervenir auprès des gestionnaires**, chefs de bureau et Chef de Division des Personnels Enseignants (DIPE) en amont, pendant et après ces commissions. **Ces commissions et groupes de travail traitent de l'avancement pour les certifiés (pour les agrégés, au niveau ministériel), des congés de formation professionnelle, de la notation administrative, de l'accès à la Hors-Classe, de la réadaptation, du mouvement inter (barèmes) et intra académique (barèmes et affectations).**

Il est donc **impératif** de retourner la **fiche syndicale** (jointe à la dernière Lettre@ et au Courrier n°35) aux commissaires paritaires qui vous représentent, afin de faciliter le travail de préparation avant la commission qui vous concerne. Pour les agrégés notamment, indiquer la date d'entrée dans l'échelon actuel et l'échelon pour déterminer si l'on est promotable : pour pouvoir contacter le ministère après la CAPN de changement d'échelon fin février 2008, afin de connaître le résultat nominatif.

Les commissaires paritaires - A. FRETAY, R. TRONC, F. BOGEY, M.F. LABIT - peuvent également consulter les dossiers administratifs des collègues, et les accompagner au Rectorat en cas de convocation suite à des problèmes rencontrés dans leur établissement ou après une inspection, pour les défendre. »

André BERNARD webmaster de nos sites Internet, les a présentés en détail et donné quelques « trucs » pour retrouver l'information utile aux collègues, sur la Toile. A propos du site du SIES (prochainement <http://www.sies.fr>) Jean-Baptiste VERNEUIL a rappelé toute l'importance de développer, parallèlement au syndicat de proximité qui nous est cher, une structure nationale, affiliée à la CAT : meilleure représentativité, plus de possibilités de nous défendre, **et surtout un choix limpide en 2008 : je vote SIAES au niveau académique et SIES au niveau national.**

L'après-midi sera consacré à répondre aux questions posées par les Correspondants d'Établissement et à prendre rendez-vous pour les futures tournées des membres actifs du Bureau. La journée est clôturée par J. MILLE qui se félicite de la **richesse des échanges** et donne à toutes et tous rendez-vous **au printemps 2008 pour le prochain Congrès.**

SAUVEGARDONS NOS TEMPS DE SERVICE !

*l'UNSS va subir des modifications importantes.
(À notre avis, elle doit évoluer avec la société)*

EPS



A la lecture des différents textes de divers ministères (SANTÉ, JEUNESSE, EDUCATION NATIONALE ...) sur l'école après l'école, il nous semble que nos temps de service sont sur la sellette. En effet, il nous est demandé d'effectuer un prolongement des A.S au sein des heures allouées pour « l'école après l'école ».

Deux solutions s'offrent à nous

Effectuer les heures supplémentaires, en travaillant plus pour gagner plus et prolonger les APS de l'A.S

Refuser les heures comme le préconise le SNEP

AVANTAGES :

De l'EPS en plus pour nos élèves qui en ont bien besoin, et surtout toucher d'autres élèves dans la mesure où le nouveau dispositif est gratuit

INCONVENIENTS :

Les élèves adhérents à l'UNSS (moyennant une cotisation de 17 € à Berre) ne voudront plus payer l'adhésion dans la mesure où ils pourront pratiquer gratuitement par ailleurs une activité similaire.

INCONVENIENTS :

Les associations, clubs et autres intervenants + ou - qualifiés intégreront l'Ed. Nat. par la petite porte et se partageront la manne financière (pour le collège de Berre 2400 h soit environ 72000 €), recrutement effectué, par les chefs d'établissement.

AVANTAGES :

L'idéologie « UNSS » est sauvegardée

Plus aucun adhérent à l'UNSS

OBJECTIF INAVOÛÉ : DISPARITION DE L'UNSS

PROPOSITION DU S1
SIAES « BERROIS »

Il s'agit d'une proposition...
Votre avis à JL Barral :
annejeanlucbarral@free.fr
Christophe Corneille :
crys@tele2.fr

Dans la mesure où les deux solutions entraîneraient la disparition à court ou moyen terme de l'UNSS, il faut, comme nous l'avons déjà envisagé lors de la débâcle suscitée par le décret de ROBIEN, anticiper en demandant lors des prochaines négociations du syndicat avec le ministère, que notre temps de service soit décliné sous la forme suivante :

CERTIFIES : 18 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)

AGREGES : 15 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)

2 HSA (Défiscalisées)

Alignement des temps de service des profs d'EPS sur les autres disciplines:

A.S

OU

École après école